

Rapport moral AG 2020

Stop Ambroisie fête cette année ses 20 ans d'existence.

20 ans à tenter de mobiliser l'administration et les élus. 20 ans à être à peu près la seule force de proposition :

- SA est à l'origine des arrêtés préfectoraux ambroisie (en 2000 en Ardèche)
- SA est à l'origine des Plans de lutte départementaux (en 2010 en Drôme)
- SA a apporté le concept du « Référent ambroisie communal », pierre angulaire de toute lutte sérieuse
- SA a créé la première formation pour référents communaux en 2011

Si ces mesures avaient été appliquées avec détermination, alors on serait arrivé contrôler l'ambroisie. Au lieu de cela on a vu une absence d'objectifs, une absence de contrôles, un désintérêt constant. Pas étonnant, l'obligation de résultats ne fait pas partie de la culture de l'ARS. On fait et on ne regarde pas si ça marche ou pas...

On s'y attendait, les élections municipales du printemps 2020 ont fortement désorganisé la communauté des référents ambroisie communaux qui avait été patiemment mise en place depuis 2012. Beaucoup de communes n'ont plus de référent, les maires nouvellement élus faisant face à d'autres urgences, et quand de nouveaux référents ont été nommés ils n'ont pas encore reçus de formation... Autant dire que cette année la lutte contre l'ambroisie est en déshérence.

A cet effet conjoncturel s'ajoute les effets délétères de l'actuelle réglementation qui laisse aux maires le libre choix de participer ou de ne pas participer à la lutte. Alors qu'il aurait fallu leur imposer une obligation de lutte. De plus la minorité de communes qui font l'effort de combattre l'ambroisie se sont vu retirer, par cette même réglementation débile, toute possibilité de sanction.

Les communautés de communes sont encore moins engagées que les communes dans la lutte, à l'exception de quelques rares cas tel que l'Agglomération Valence Romans qui engage chaque année les services d'un bureau d'études (Evinrude) pour aider les communes dans le repérage des ambrosies et le suivi des interventions auprès des exploitants fonciers.

En 2020, le collectif AEI Alliance contre les Espèces Invasives www.especes-invasives.fr, co créé par Stop Ambroisie, a lancé une grande enquête auprès d'élus et agriculteurs de Charente et de Drôme. Cette enquête a montré que 84% d'entre eux pensent qu'il faut rendre la lutte contre l'ambroisie obligatoire. Ils estiment que l'ambroisie menace l'ensemble de la société : l'agriculture (les agriculteurs étant les premiers touchés), la santé publique (20% de la population de la vallée du Rhône) et l'environnement (perte de biodiversité).

Le seul remède qui vaille est 1/ de rendre la lutte contre l'ambroisie obligatoire dans les collectivités territoriales, 2/ de déclarer l'ambroisie « plante nuisible à l'agriculture », obligeant ainsi les agriculteurs à détruire la plante.

Le risque évident de ce laisser aller chronique (ça dure depuis 40 ans !) est de voir l'ambroisie envahir définitivement le pays. On en est plus très loin. Un sursaut de responsabilité est nécessaire.

Philippe de Goustine

Président